



MLP

DECISION N° 340

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

FESTIVAL DU CONTE DU VAL DE LORRAINE 2024 - SPECTACLE SCOLAIRE ECOLES ELEMENTAIRES ET SPECTACLE TOUT PUBLIC

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la municipalité offre chaque année à l'automne, un spectacle aux élèves des écoles élémentaires de Pompey,

Vu la proposition de la Ligue de l'enseignement, Fédération des Œuvres Laiques de Meurthe et Moselle, dans le cadre du Festival du Conte du Val de Lorraine 2024,

Le Maire,

DECIDE

- **de signer** avec la Ligue de l'enseignement, Fédération des Œuvres Laiques de Meurthe et Moselle, dont le siège est situé 49 rue Isabey à 54000 NANCY, représentée par Olivier KULL, Directeur général, un contrat ayant pour but la mise en place au centre socioculturel de Pompey :
 - de deux représentations du spectacle « Perroquet » de Eurgen, Compagnie La Grande Roue, le Jeudi 17 octobre 2024 à 10h15 et 14h30, à destination de tous les élèves des écoles élémentaires Gustave Eiffel et Jeuyeté,
 - d'une représentation du spectacle « Les sœurs grenues », Compagnie La Grande Roue, le dimanche 20 octobre 2024 à 18h00, pour tout public à partir de 8 ans.

Le montant de la participation de la commune, fixée à 2000 € TTC, est prévu au budget de l'exercice 2024.

Pompey, le 24 septembre 2024



Le Maire,

Laurent TROGRILIC

Publié par voie électronique le 27/09/24
Transmis à la Préfecture le 27/09/24